RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : SMART PREWASH
Code des commerces : 9132-N

UFI: A19T-Y0Q1-C00P-CQ05

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant pour carrosserie de voiture et de camion
Secteurs d'utilisation:
Usage professionel[SU22]

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Prodotto da:
LU&MI Detergenti s.r.l.
via Pineta, 4 - 38068, Rovereto (TN)
Tel: 0464/671276

Persona competente responsabile SDS: regolatorio@luemidetergenti.com

Distribuito da:
Comet Spa
Via G. Dorso, 4
42124 Reggio Emilia Italia
Tel: +39 0522.386.111
email: info@comet-spa.com
www.comet-spa.com

Contact nationaux: LU&MI Detergenti srl (+39 0464671276)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

Flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison CAP le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant .

Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:
GHS05

Code(s) des classes et catégories de danger:
Met. Corr. 1, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1

Code(s) des mentions de danger:
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Le produit peut être corrosif pour les métaux
Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

2.1.2 Informations complémentaires:

Pour le texte intégral des mentions de danger et des mentions de danger UE: voir la RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:



Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS05 - Danger

Code(s) des mentions de danger:
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:
Prévention
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Contient:
hydroxyde de sodium, éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium

Contient (Règ.CE 648/2004):
< 5% parfums., EDTA et sels,, agents de surface anioniques, Eucalyptus Species Leaf Oil

UFI: A19T-Y0Q1-C00P-CQ05

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques
Exclusivement à usage professionnel

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACh
Alcohols C12-14 ethoxylated sulfates	>= 1 < 5%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limits: Eye Irrit. 2, H319 5<= %C <10; Eye Dam. 1, H318 %C >=10;	ND	68891-38-3	500-234-8	01-2119488639-16
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium	>= 1 < 3,00%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H332; STOT RE 2, H373 ATE oral = 1.780,000 mg/kg ATE inhal = 1,100 mg/l/4 h	607-428-00-2	64-02-8	200-573-9	01-2119486762-27-XXXX
hydroxyde de sodium	>= 1 < 2,00%	Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Limits: Skin Corr. 1B, H314 2<= %C <5; Skin Corr. 1A, H314 %C >=5; Skin Irrit. 2, H315 0,5<= %C <2; Eye Irrit. 2, H319 0,5<= %C <2;	011-002-00-6	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27-XXXX
Idrossietiliden diphosphonic acid sodium salt	>= 1 < 5%	Eye Irrit. 2, H319	ND	3794-83-0	223-267-7	ND

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Aérer l'ambiant. Enlever immédiatement le patient de l'ambiant souillé et le porter dedans à ambiant très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur).:
Enlever immédiatement les vêtements souillés.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau.
Consulter un docteur immédiatement.

Contact direct avec les yeux (du produit pur).:
Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10

minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,
Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:
Donner l'eau avec le blanc d'oeuf ; ne pas donner le bicarbonate.
Ne pas provoquer absolument le vomissement. Aller immédiatement à la visite médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:
Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protèger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:
Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:
Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.
Prédisposer une ventilation suffisante.
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.
Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informeer les autorités compétentes.
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:
Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.
Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:
Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:
Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage professionel:
Pas d'usage particulier, se référer aux utilisations reportées au paragraphe 1.2.

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:
Alcohols C12-14 ethoxylated sulfates:
LIVELLO DERIVATO SENZA EFFETTO (DNEL)
Lavoratori
Dermica, Esposizione a lungo termine - Effetti sistemici 2750 mg/kg in riferimento a peso corporeo e giorno
Inalazione, Esposizione a lungo termine - Effetti sistemici 175 mg/m3
Consumatori
Dermica, Esposizione a lungo termine - Effetti sistemici 1650 mg/kg in riferimento a peso corporeo e giorno
Inalazione, Esposizione a lungo termine - Effetti sistemici 52 mg/m3
Orale, Esposizione a lungo termine - Effetti sistemici 15 mg/kg in riferimento a peso corporeo e giorno

CONCENTRAZIONE PREVEDIBILE PRIVA DI EFFETTI (PNEC)
Acqua dolce 0,24 mg/l
Acqua di mare 0,024 mg/l
fuoriuscita temporanea 0,071 mg/l
impianto di depurazione 10000 mg/l
Sedimento di acqua dolce 5,45 mg/kg in riferimento alla massa secca
Sedimento marino 0,545 mg/kg in riferimento alla massa secca
Suolo 0,946 mg/kg in riferimento alla massa secca

hydroxyde de sodium:
Spécifications : DNEL (EC)
Paramètre : local à long terme par Inhalation effets employés
Valeur: 1 mg/m3
Version/date :
Spécifications : DNEL (EC)
Paramètre : local à long terme Population les effets de l'Inhalation
Valeur: 1 mg/m3
Version/date :
Spécifications : TLV/TWA (EC)
Valeur: 2 mg/m3
Notes : ACGIH
Version/date :

- Substance: Alcohols C12-14 ethoxylated sulfates
DNEL
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 175 (mg/m3)
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 2750 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 52 (mg/m3)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1650 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 15 (mg/kg bw/day)
PNEC
Eau douce = 0,24 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 0,024 (mg/kg/Sédiment)
Sédiment Eau de mer = 0,0917 (mg/kg/Sédiment)
STP = 10000 (mg/l)
Sol = 7,5 (mg/kg Sol)

- Substance: éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium
DNEL
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 1,5 (mg/m3)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 0,6 (mg/m3)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 25 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 3 (mg/m3)
Effets systémiques A court terme Consommateurs Inhalation = 1,2 (mg/m3)
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 1,5 (mg/m3)
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Oral = 25 (mg/kg bw/day)
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 0,6 (mg/m3)
Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 3 (mg/m3)
Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 1,2 (mg/m3)
PNEC
Eau douce = 2,2 (mg/l)
Eau de mer = 0,22 (mg/l)
STP = 43 (mg/l)
Sol = 0,72 (mg/kg Sol)

- Substance: hydroxyde de sodium
DNEL
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 1 (mg/m3)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1 (mg/m3)

8.2. Contrôles de l'exposition




Contrôles techniques appropriés:

Usage professionel:
Des contrôles techniques appropriés ne sont pas requis pour le produit utilisé dans des conditions normales.

Mesures de protection individuelle:

a) Protectiondes yeux / du visage
Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains
Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers
Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Sale sodico dell'acido idrossietiliden difosfonico
**** Non traduit ****

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquide	
Couleur	verte	
Odeur	Menthe	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Inflammabilité	pas inflammable	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	pas explosif	
Point d'éclair	> 60°C	ASTM D92
Température d'auto-inflammabilité	pas auto-inflammable	
Température de décomposition	il ne se décompose pas si les conditions de stockage sont respectées	
pH	12 - 13,5	
Viscosité cinématique	non déterminé	
Solubilité	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	complete	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité et/ou densité relative	1,01 - 1,07 g/cm^3	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
	-	

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Pas pertinent

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas pertinent

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les substances organiques halogénées, métaux élémentaires.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 89.000,0 mg/kg
ATE(mix) dermal = ∞
ATE(mix) inhal = 55,0 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

graves.
(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. - Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.
(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Relativement aux substances contenues:
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium:
LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1780
CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 1,1

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.
Récupérer si possible. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1719



Si soumis aux caractéristiques suivantes est ADR exemptés:
Emballages combinés: emballege intérieur 5 L colis 30 kg
Emballege intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballege intérieur 5 L colis 20 kg

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: LIQUIDO ALCALINO CAUSTICO N.A.S. (Etilendiamminotetraacetato di tetrasodio, Idrossido di sodio)
ADR/RID/IMDG: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium, hydroxyde de sodium)
ICAO-IATA: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Tetrasodium ethylene diamine tetraacetate, sodium hydroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 8
ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : 8
ADR: Code de restriction dans tunnel : E
ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 5 L
IMDG - EmS : F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement
IMDG: Agent polluant marin : Pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:
HP8 - Corrosif

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)
Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3
H315 = Provoque une irritation cutanée.
H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 = Nocif en cas d'ingestion.
H332 = Nocif par inhalation.
H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H290 = Peut être corrosif pour les métaux.
H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H290 - Peut être corrosif pour les métaux. Procédure de classement: Sur la base de données de test
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul
H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

Dirctive communautaire:
67/458/CE
1999/45/CE
2001/60/CE

Les informations contenues dans cette fiche de données de sècuritè est donnèe conformèment à notre connaissance de la substance/preparation concernèe à la date de publication.
Cela n'implique pas l'acceptation de tpute responsabilitè juridique ou responsabilitè que ce soit par l'ILSA SpA suer les consequences de son utilisation ou d'abus dans des cas particuliers.
En aucun cas, cela dispense l'utilisateur du produit de la conformitè à toutes les lois, dècrets et la règlementation en vigeur relative au produit et à la sècurite sanitaire et d'hygièene des travailleurs.
etabli conformèment aux dispositions de la forme EFMA (European Fertilizer Manufacturers' Association).

Cette fiche annule et remplace les èditions prècèdentes.